



# Assemblée générale

Soixante-quinzième session

**48<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 21 décembre 2020, à 15 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Bozkir ..... (Turquie)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## Rapports de la Deuxième Commission

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Deuxième Commission sur les points 16 à 26, 62, 126 et 142 de l'ordre du jour. Avant de commencer, je voudrais faire quelques observations préliminaires.

Je voudrais saluer le travail accompli par la Deuxième Commission au cours de la partie principale de la session ainsi que la compétence avisée de l'Ambassadeur Amrit Bahadur Rai, du Népal, à la présidence de la Commission. Comme nous le savons, l'action de la Deuxième Commission est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et ses efforts sont directement liés aux mécanismes internationaux qui stimulent le développement durable mondial. Des objectifs de développement durable à l'Accord de Paris, en passant par le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le travail de la Deuxième Commission se retrouve dans tout le système des Nations Unies. Je tiens à féliciter tous les membres du Bureau pour leur participation constructive et pour les efforts qu'ils déploient pour poursuivre cette entreprise louable, en particulier maintenant, pendant la pandémie.

Je félicite la Commission pour ses efforts constants afin de renforcer les principaux accélérateurs du développement durable, qui sont particulièrement

importants aujourd'hui, alors que nous tentons de reprendre le chemin du progrès dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Je pense notamment à ses délibérations sur les projets de résolution relatifs au Nouveau Programme pour les villes, ainsi qu'à l'eau et aux changements climatiques, qui reconnaissent le caractère interdépendant de l'environnement, de la santé humaine et de la prospérité. De même, l'appel à examiner les mesures concrètes à prendre pour assurer une reprise durable, inclusive et résiliente après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en particulier en conjonction avec les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre en œuvre le programme d'action d'Addis-Abeba, reste pertinent dans le monde actuel.

Par ailleurs, je me félicite de l'inclusion, dans le projet de résolution sur les petits États insulaires en développement, d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel, qui répond directement aux enjeux de l'avènement d'une économie mondiale plus équitable, de sociétés inclusives et d'un relèvement durable. L'Assemblée sait que j'ai créé un conseil consultatif chargé d'aborder les questions touchant des groupes de pays tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. J'espère que cette initiative, combinée aux travaux de la Deuxième Commission, permettra de donner un nouvel élan aux efforts pour aider ces pays face aux défis auxquels ils sont confrontés.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Nous nous félicitons vivement que la Commission ait poursuivi les négociations sur l'examen quadriennal complet et sur le renforcement du système des Nations Unies pour le développement. Les efforts pour lutter contre la COVID-19 et accélérer l'action en faveur des objectifs de développement durable requièrent de l'ONU qu'elle soit adaptée à ses objectifs, et les travaux de la Deuxième Commission y ont contribué. Les délibérations sont une importante preuve de souplesse et de solidarité apportée par les États Membres. J'ai particulièrement apprécié le mandat donné au système des Nations Unies pour adopter des approches tenant compte du climat et de la biodiversité et pour appuyer les efforts des pays pour tenir leurs engagements au titre de l'Accord de Paris.

Le succès de la réforme de l'ONU dépendra de la volonté politique des États Membres de traduire les paroles et les engagements en actes. Nos délibérations antérieures et les projets de résolution qui seront adoptés ici aujourd'hui sont un véritable témoignage qu'il est possible de s'appuyer sur la coopération internationale pour mieux se relever de la COVID-19 et tenir la promesse qui figure dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en faveur d'une reprise inclusive, résiliente et verte. Je remercie une nouvelle fois les membres de leur engagement, de leur vision et de leurs efforts inlassables.

Je prie maintenant le Rapporteur de la Deuxième Commission, M. Diamane Diome, du Sénégal, de présenter les rapports de la Deuxième Commission en une seule intervention.

**M. Diome** (Sénégal) Rapporteur de la Deuxième Commission : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Deuxième Commission sur les points de l'ordre du jour qui lui ont été attribués par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session.

Ces rapports, publiés sous les cotes A/75/454 à A/75/467, comprennent les textes des projets de résolution et de décision que la Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter. Afin de faciliter la tâche des délégations, le Secrétariat a établi une liste récapitulative des décisions prises par la Commission, qu'il a distribuée sous la cote A/C.2/75/INF/1.

À sa première séance, le 5 octobre 2020, la Deuxième Commission, tenant compte de la situation créée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des restrictions qu'il est recommandé

d'appliquer à titre préventif à la tenue des réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies afin de contenir la propagation de la COVID-19, ainsi que des solutions qui s'offrent à elle sur le plan technique et du point de vue de la procédure, et ayant à l'esprit le document de séance de son bureau sur les travaux de la Commission pendant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, publié sous la cote A/C.2/75/CRP.2, a approuvé ses modalités de travail pour la soixante-quinzième session, telles qu'elles sont décrites dans le document intitulé « Organisation des travaux de la Deuxième Commission », publié sous la cote A/C.2/75/L.1.

En conséquence, durant la partie principale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, la Deuxième Commission a tenu huit séances plénières en présentiel pour mener son débat général et se prononcer sur les projets de proposition dont elle était saisie, ainsi que 13 réunions informelles virtuelles, avec interprétation à distance, pour mener des débats de fond sur les différents points de l'ordre du jour. En outre, elle a organisé une séance informelle virtuelle conjointe avec le Conseil économique et social, une manifestation parallèle, ainsi que son dialogue annuel avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales, en utilisant la plateforme en ligne avec interprétation à distance. La Deuxième Commission a adopté un total de 35 projets de résolution, dont 11 par vote enregistré, et deux projets de décision sur la revitalisation des travaux de la Commission.

Au titre du point 16 de l'ordre du jour, intitulé « Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 11 du document A/75/454, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 17 de l'ordre du jour, intitulé « Questions de politique macroéconomique », le rapport de la Deuxième Commission est publié en six parties. Le rapport introductif est publié sous la cote A/75/455, et les recommandations figurent dans les additifs.

Au titre du point 17 a) de l'ordre du jour, intitulé « Commerce international et développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 6 du document A/75/455/Add.1, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 17 b) de l'ordre du jour, intitulé « Système financier international et développement », la Deuxième Commission recommande, au

paragraphe 7 du document A/75/455/Add.2, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 17 c) de l'ordre du jour, intitulé « Soutenabilité de la dette extérieure et développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 du document A/75/455/Add.3, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 17 d) de l'ordre du jour, intitulé « Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 du document A/75/455/Add.4, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 17 e) de l'ordre du jour, intitulé « Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 de son rapport publié sous la cote A/75/455/Add.5, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 18 de l'ordre du jour, intitulé « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 10 de son rapport publié sous la cote A/75/456, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 19 de l'ordre du jour, intitulé « Développement durable », le rapport de la Deuxième Commission est publié en 10 parties. Le rapport introductif est publié sous la cote A/75/457, et les recommandations figurent aussi bien dans ce document que dans les additifs. Au titre du point 19 de l'ordre du jour, la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 20 de son rapport publié sous la cote A/75/457, d'adopter trois projets de résolution.

Au titre du point 19 a) de l'ordre du jour, intitulé « Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21 », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 14 de son rapport publié sous la cote A/75/457/Add.1, d'adopter deux projets de résolution.

Au titre du point 19 b) de l'ordre du jour, intitulé « Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement

(Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 13 de son rapport publié sous la cote A/75/457/Add.2, d'adopter deux projets de résolution.

Au titre du point 19 c) de l'ordre du jour, intitulé « Réduction des risques de catastrophe », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/75/457/Add.3, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 19 d) de l'ordre du jour, intitulé « Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 20 de son rapport publié sous la cote A/75/457/Add.4, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 19 e) de l'ordre du jour, intitulé « Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/75/457/Add.5, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 19 f) de l'ordre du jour, intitulé « Convention sur la diversité biologique », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/75/457/Add.6, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 19 g) de l'ordre du jour, intitulé « Harmonie avec la Nature », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/75/457/Add.7, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 19 h) de l'ordre du jour, intitulé « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/75/457/Add.8, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 19 i) de l'ordre du jour, intitulé « Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/75/457/Add.9, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 20 de l'ordre du jour, intitulé « Code mondial d'éthique du tourisme », la Deuxième

Commission recommande, au paragraphe 10 de son rapport publié sous la cote A/75/458, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 21 de l'ordre du jour, intitulé « Suivi de l'application du Nouveau programme pour les villes et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 10 de son rapport publié sous la cote A/75/459, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 22 de l'ordre du jour, intitulé « Mondialisation et interdépendance », le rapport de la Deuxième Commission est publié en trois parties. Le rapport introductif est publié sous la cote A/75/460, et les recommandations figurent dans les additifs.

Au titre du point 22 a) de l'ordre du jour, intitulé « Mondialisation et interdépendance », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/75/460/Add.1, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 22 b) de l'ordre du jour, intitulé « Migrations internationales et développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 de son rapport publié sous la cote A/75/460/Add.2, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 23 de l'ordre du jour, intitulé « Groupes de pays en situation particulière », le rapport de la Deuxième Commission est publié en trois parties. Le rapport introductif est publié sous la cote A/75/461, et les recommandations figurent dans les additifs.

Au titre du point 23 a) de l'ordre du jour, intitulé « Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/75/461/Add.1, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 23 b) de l'ordre du jour, intitulé « Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/75/461/Add.2, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 24 de l'ordre du jour, intitulé « Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement », le rapport de la Deuxième Commission est publié en quatre parties. Le rapport introductif a été publié sous la cote A/75/462, et les

recommandations figurent aussi bien dans ce document que dans les additifs. Au titre du point 24 de l'ordre du jour, la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 12 de son rapport publié sous la cote A/75/462, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 24 a) de l'ordre du jour, intitulé « Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/75/462/Add.1, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 24 b) de l'ordre du jour, intitulé « Coopération pour le développement industriel », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/75/462/Add.2, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 24 c) de l'ordre du jour, intitulé « Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 8 de son rapport publié sous la cote A/75/462/Add.3, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 25 de l'ordre du jour, intitulé « Activités opérationnelles de développement », le rapport de la Deuxième Commission est publié en trois parties. Le rapport introductif est publié sous la cote A/75/463, et les recommandations figurent dans les additifs.

Au titre du point 25 a) de l'ordre du jour, intitulé « Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 21 de son rapport publié sous la cote A/75/463/Add.1, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 25 b) de l'ordre du jour, intitulé « Coopération Sud-Sud pour le développement », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/75/463/Add.2, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 26 de l'ordre du jour, intitulé « Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 10 de son rapport publié sous la cote A/75/464, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 62 de l'ordre du jour, intitulé « Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,



et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 11 de son rapport publié sous la cote A/75/465, d'adopter un projet de résolution.

Au titre du point 126 de l'ordre du jour, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », la Deuxième Commission recommande, au paragraphe 9 de son rapport publié sous la cote A/75/467, d'adopter deux projets de décision. En ce qui concerne le projet de décision II, intitulé « Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission », je voudrais présenter, au nom de la Commission, une révision orale qu'il est proposé d'apporter au paragraphe b) de la décision. Le paragraphe b) révisé se lira donc, dans son intégralité, comme suit :

« Décide que le Bureau de la Deuxième Commission organisera, dans les premiers mois de 2021, des discussions informelles pour examiner la question de la revitalisation de ses travaux ».

J'en ai fini avec la révision proposée du projet de décision II qu'il est recommandé d'adopter au titre du point 126 de l'ordre du jour.

Au titre du point 142 de l'ordre du jour, intitulé « Planification des programmes », comme indiqué au paragraphe 4 du rapport de la Deuxième Commission publié sous la cote A/75/466, il n'y avait pas lieu de prendre une décision.

Ainsi se termine ma présentation des rapports de la Deuxième Commission à l'Assemblée.

Bien qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur chacun des textes négociés au sein de la Commission durant cette session sans précédent, tous les représentants et représentantes se sont montrés déterminés à obtenir le meilleur résultat possible dans la réalisation de nos objectifs communs. Je félicite sincèrement la Commission pour cette louable prouesse. Au nom du Bureau de la Deuxième Commission, je remercie tous les facilitateurs et coordonnateurs, et bien sûr les secrétariats fonctionnels qui les ont assistés, ainsi que toutes les délégations de leur participation constructive, de leur travail acharné et de leur engagement.

Par ailleurs, je saisis cette occasion pour saluer le dynamisme dont a fait preuve notre distingué président, l'Ambassadeur Amrit Bahadur Rai, Représentant permanent du Népal, ainsi que le dévouement des autres membres du Bureau, les Vice-Présidentes

M<sup>me</sup> Rosemary O'Hehir, de l'Australie, M<sup>me</sup> Christine Bailey, de la Jamaïque, et M<sup>me</sup> Mária Danielčáková, de la Slovaquie. Sans omettre bien évidemment l'appui fort utile que M. Suvanga Parajuli, de la Mission permanente du Népal, a apporté au Bureau. Je voudrais à ce stade relever la fraternelle et franche collaboration qui a animé nos différentes délibérations. Au nom du Bureau, je remercie également la Secrétaire de la Deuxième Commission et son équipe du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour l'appui et les conseils très avisés fournis au Bureau et aux délégations, ainsi que M<sup>me</sup> Marion Barthélemy et l'équipe du Département des affaires économiques et sociales. Je voudrais également remercier les interprètes, bien sûr, et tous les autres services pour l'aide apportée à la Commission dans l'exécution de ses travaux.

Enfin, je voudrais souhaiter à toutes les délégations de joyeuses fêtes et un repos bien mérité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Deuxième Commission.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Deuxième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote ou de position. Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale a décidé que lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les représentants doivent prendre la parole de leur place.

Lorsqu'un point de l'ordre du jour comporte plusieurs propositions, les déclarations et explications de vote avant le vote sur l'une ou l'ensemble d'entre elles doivent être faites en une seule intervention, et

l'Assemblée se prononcera ensuite sur chacune des propositions, l'une après l'autre. Par la suite, la parole sera donnée une nouvelle fois aux délégations pour leur permettre d'expliquer leur vote concernant une ou plusieurs propositions, en une seule intervention.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Deuxième Commission, je voudrais informer les représentantes et représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Commission pour prendre nos décisions, sauf notification contraire préalable adressée au Secrétariat. En d'autres termes, lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré ou séparé, nous ferons de même. J'espère également que nous pourrions adopter sans les mettre aux voix les recommandations qui ont été adoptées sans vote à la Commission. Les résultats du scrutin seront disponibles sur le portail e-deleGATE sous la rubrique des annonces faites en séance plénière.

J'appelle l'attention des membres sur une note du Secrétariat intitulée « List of proposals contained in the reports of the Second Committee for consideration by the General Assembly » (Liste récapitulative des propositions figurant dans les rapports de la Deuxième Commission et soumises à l'Assemblée générale pour examen), qui a été publiée, en anglais uniquement, sous la cote A/C.2/75/INF/1. Cette note a été distribuée au préalable afin d'indiquer la manière dont nous devons nous prononcer sur les projets de résolution et de décision dont la Commission a recommandé l'adoption dans ses rapports. Dans la quatrième colonne de cette note, les membres trouveront les titres et les cotes des projets de résolution ou de décision de la Deuxième Commission, et dans la deuxième colonne de la même note, les cotes correspondantes des rapports dont l'Assemblée est saisie en séance plénière. Pour les rapports où figurent plusieurs recommandations, le numéro du projet de résolution ou de décision figure dans la troisième colonne de la note.

Je rappelle aux membres que les coauteurs additionnels ne sont plus acceptés, maintenant que les projets de résolution et de décision ont été adoptés par la Commission. Toute clarification à ce sujet doit être adressée à la Secrétaire de la Commission. Je rappelle également aux membres que tout changement dans les intentions de vote des délégations après le vote doit être directement transmis au Secrétariat à la fin de la séance et publié sur le portail e-deleGATE. Je compte sur la coopération des membres pour éviter toute interruption de nos travaux à cet égard.

## Point 16 de l'ordre du jour

### Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable

#### Rapport de la Deuxième Commission (A/75/454)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 11 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/202).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 16 de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 17 de l'ordre du jour

### Questions de politique macroéconomique

#### Rapport de la Deuxième Commission (A/75/455)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission ?

*Il en est ainsi décidé (décision 75/543).*

#### a) Commerce international et développement

#### Rapport de la Deuxième Commission (A/75/455/Add.1)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 6 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn,

Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël

*Par 177 voix contre 2, le projet de résolution est adopté (résolution 75/203).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 17 a) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **b) Système financier international et développement**

##### **Rapport de la Deuxième Commission (A/75/455/Add.2)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 9 de son rapport. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe

syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique

*Par 177 voix contre une, le projet de résolution est adopté (résolution 75/204).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 17 b) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement**

**Rapport de la Deuxième Commission (A/75/455/Add.3)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/205).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 17 c) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**d) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des**

**bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable**

**Rapport de la Deuxième Commission (A/75/455/Add.4)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/206).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 17 d) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**e) Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable**

**Rapport de la Deuxième Commission (A/75/455/Add.5)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/207).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 17 e) et du point 17 de l'ordre du jour, pris dans son ensemble ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 18 de l'ordre du jour**

**Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement**

**Rapport de la Deuxième Commission (A/75/456)**



**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/208).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 18 de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 19 de l'ordre du jour

### Développement durable

#### Rapport de la Deuxième Commission (A/75/457)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de trois projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 20 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à III, l'un après l'autre.

Le projet de résolution I est intitulé « Marée noire sur les côtes libanaises ». Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan,

Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru

*S'abstiennent :*

Cameroun, Guatemala, Haïti, Honduras, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga

*Par 162 voix contre 7, avec 6 abstentions, le projet de résolution I est adopté (résolution 75/209).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Coopération et coordination internationales en vue du rétablissement de la santé de la population, de la régénération de l'environnement et du développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan ». La Deuxième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution II est adopté (résolution 75/210).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « L'entrepreneuriat au service

du développement durable ». Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malawi, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Brunéi Darussalam, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban,

Libye, Malaisie, Maroc, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen

*S'abstiennent :*

Afrique du Sud, Bangladesh, Maldives, Namibie, Nicaragua, Sri Lanka, Turquie

*Par 147 voix contre 24, avec 7 abstentions, le projet de résolution III est adopté (résolution 75/211).*

[La délégation de la Tunisie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre.]

- a) **Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21**

**Rapport de la Deuxième Commission (A/75/457/Add.1)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 14 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution I et II, l'un après l'autre.

Le projet de résolution I est intitulé « Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème "L'eau et le développement durable" (2018-2028) ». La Deuxième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution I est adopté (résolution 75/212).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21 ». Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn,

Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique

*Par 178 voix contre une, le projet de résolution II est adopté (résolution 75/213).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 19 a) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

**Rapport de la Deuxième Commission (A/75/457/Add.2)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission au paragraphe 13 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution I et II, l'un après l'autre.

Le projet de résolution I est intitulé « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir ». La Deuxième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution I est adopté (résolution 75/214).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ». La Deuxième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution II est adopté (résolution 75/215).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentantes et représentants qui souhaitent s'exprimer au titre des explications de vote ou de position après l'adoption.

**M. Gnecco Daza** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour

réaffirmer son attachement au développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir.

En tant que pays doté d'une remarquable diversité, la Colombie s'est engagée en faveur de la conservation, de la protection et du développement durable de la mer des Caraïbes en mettant en œuvre des politiques, des plans et des programmes qui soulignent l'importance de cet écosystème aux niveaux national, régional et mondial. En outre, notre pays dispose d'un cadre institutionnel important pour les questions côtières et marines et d'une vision intégrée selon laquelle la mer, les côtes et leurs ressources sont indispensables au développement durable. Cela est devenu encore plus pertinent dans le cadre des stratégies actuelles de relèvement durables et inclusives après la pandémie de maladie à coronavirus.

La Colombie mène ses activités marines dans le strict respect des engagements internationaux qu'elle a expressément adoptés ou acceptés, et voudrait saisir cette occasion pour rappeler qu'elle n'a pas ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les dispositions de cette Convention ne s'appliquent donc pas à elle et ne lui sont pas opposables, à l'exception de celles qu'elle a expressément adoptées ou acceptées. Par conséquent, la République de Colombie réaffirme que la résolution 75/214, qui vient d'être adoptée, et notre participation à ce processus ne peuvent être considérées ou interprétées comme une acceptation expresse ou tacite des dispositions de la Convention par l'État colombien. Bien que ma délégation s'associe au consensus, elle ne partage pas l'opinion selon laquelle la Convention est le seul cadre normatif régissant les activités maritimes. C'est pourquoi nous émettons des réserves à l'égard du neuvième alinéa de la résolution.

**M. Bayley Angeleri** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République bolivarienne du Venezuela tient à saluer le travail effectué par les facilitateurs de la résolution 75/214, intitulée « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir », qui vient d'être adoptée.

Notre délégation s'est associée au consensus sur la résolution, car elle aborde des questions importantes liées au développement durable. Toutefois, nous ne nous associons pas aux références de la résolution à des instruments internationaux auxquels le Venezuela n'est pas partie, et nous réaffirmons que ces références ne doivent pas être interprétées comme un changement de notre position traditionnelle à cet égard. Nous tenons

notamment à rappeler une fois de plus que le Venezuela n'est pas partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, c'est pourquoi les normes mentionnées dans cet instrument, y compris celles pouvant être qualifiées de droit coutumier, ne nous sont pas opposables, à l'exception de celles que notre pays a expressément reconnues.

**M<sup>me</sup> Flores Soto** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Conformément à la résolution 71/312, El Salvador reconnaît l'importance des océans en tant qu'éléments fondamentaux pour la vie sur notre planète et notre avenir. À cet égard, il est vital que nous nous efforcions de préserver la durabilité des océans, notamment pour assurer la sécurité alimentaire de millions de personnes. Nous appuyons par conséquent la promotion des mesures en faveur de la conservation et de la gestion durable de toutes les ressources côtières et marines.

Cependant, en ce qui concerne la résolution 75/214, qui vient d'être adoptée, ma délégation souhaite se dissocier du neuvième alinéa du préambule, qui inclut une référence à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer comme seul cadre juridique pour les activités maritimes. Nous estimons donc nécessaire de préciser que, n'ayant pas ratifié la Convention et n'étant pas un État partie à cet instrument, nous exprimons nos réserves quant à toute mention de la Convention comme seul cadre applicable aux activités maritimes. À cet égard, il convient de souligner l'existence d'autres instruments juridiques pertinents comprenant des obligations juridiques internationales coutumières qui sont tout aussi importantes pour ces activités.

Conformément à la position exprimée au paragraphe 10 de la résolution 72/249, El Salvador tient à réaffirmer que ni sa participation aux négociations sur la résolution adoptée aujourd'hui ni leur résultat ne peuvent affecter la situation juridique des États qui ne sont pas parties à la Convention ou à d'autres accords connexes relatifs à cet instrument.

Enfin, ma délégation souhaite réitérer sa volonté de collaborer avec d'autres États à la gestion des océans et d'assurer, par le biais de bonnes pratiques, la durabilité de leurs ressources côtières et marines en tant qu'atout vital pour le développement durable et le bien-être de l'humanité.

**M<sup>me</sup> Fidan** (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie a demandé la parole pour réitérer sa position sur la résolution 75/214, intitulée « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations



présentes et à venir ». La Turquie s'est associée au consensus sur la résolution car elle aborde des questions importantes concernant la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines dans la zone de la mer des Caraïbes. Nous soutenons sans réserve les efforts que continue de fournir l'Association des États de la Caraïbe pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives régionales visant à promouvoir la conservation et la gestion durables des ressources marines et côtières. Toutefois, la Turquie se dissocie des références faites dans la résolution à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui ne sauraient être interprétées comme modifiant la position juridique de la Turquie à l'égard de l'instrument concerné.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 19 b) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**c) Réduction des risques de catastrophe**

**Rapport de la Deuxième Commission (A/75/457/Add.3)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/216).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 19 c) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures**

**Rapport de la Deuxième Commission (A/75/457/Add.4)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 20 de son rapport. Des votes enregistrés séparés ont été demandés sur les paragraphes 2 et 10.

Je vais d'abord mettre aux voix le paragraphe 2.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

*Votent contre :*

Colombie, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Guyana, Japon

*S'abstiennent :*

Madagascar

*Par 155 voix contre 6, avec une abstention, le paragraphe 2 est maintenu.*

[Les délégation de la Colombie, du Guyana et du Japon ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 10.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

*Votent contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro,

Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Ukraine

*S'abstiennent :*

Islande, Kiribati, Madagascar, Norvège, Suisse

*Par 111 voix contre 44, avec 5 abstentions, le paragraphe 10 est maintenu.*

[La délégation de Haïti a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour ; la délégation du Japon a informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre.]

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution pris dans son ensemble sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/217).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 d) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique**

**Rapport de la Deuxième Commission (A/75/457/Add.5)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/218).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 e) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**f) Convention sur la diversité biologique**

**Rapport de la Deuxième Commission  
(A/75/457/Add.6)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable ». La Deuxième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/219).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 f) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**g) Harmonie avec la Nature**

**Rapport de la Deuxième Commission  
(A/75/457/Add.7)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/220).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 g) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**h) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**

**Rapport de la Deuxième Commission  
(A/74/457/Add.8)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous

allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/221).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 h) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**i) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière**

**Rapport de la Deuxième Commission  
(A/75/457/Add.9)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua,

Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël

*S'abstiennent :*

Australie

*Par 174 voix contre 2, avec une abstention, le projet de résolution est adopté (résolution 75/222).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 i) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 19 de l'ordre du jour.

## Point 20 de l'ordre du jour

### Code mondial d'éthique du tourisme

#### Rapport de la Deuxième Commission (A/75/458)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 10 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/223).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 20 de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 21 de l'ordre du jour

### Suivi de l'application du Nouveau programme pour les villes et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

#### Rapport de la Deuxième Commission (A/75/459)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 10 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/224).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 21 de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 22 de l'ordre du jour

### Mondialisation et interdépendance

#### Rapport de la Deuxième Commission (A/75/460)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Commission ?

*Il en est ainsi décidé (décision 75/544).*

#### a) Mondialisation et interdépendance

#### Rapport de la Deuxième Commission (A/75/460/Add.1)



**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Vers un nouvel ordre économique international ». Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie,

Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine

*S'abstiennent :*

Arménie, Madagascar, Tonga, Turquie

*Par 123 voix contre 48, avec 4 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 75/225).*

[La délégation du Japon a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 22 a) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

## **b) Migrations internationales et développement**

### **Rapport de la Deuxième Commission (A/75/460/Add.2)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande,

Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Hongrie, Israël

*S'abstiennent :*

Libye

*Par 175 voix contre 3, avec une abstention, le projet de résolution est adopté (résolution 75/226).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 22 b) et du point 22 de l'ordre du jour pris dans son ensemble ?

*Il en est ainsi décidé.*

## **Point 23 de l'ordre du jour**

### **Groupes de pays en situation particulière**

#### **Rapport de la Deuxième Commission (A/75/461)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Commission ?

*Il en est ainsi décidé (décision 75/545).*

#### **a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

##### **Rapport de la Deuxième Commission (A/75/461/Add.1)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/227).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 23 a) de l'ordre du jour.

#### **b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral**

##### **Rapport de la Deuxième Commission (A/75/461/Add.2)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/228).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 23 b) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 23 de l'ordre du jour.

## **Point 24 de l'ordre du jour**

## Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

### Rapport de la Deuxième Commission (A/75/462)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 12 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/229).*

#### a) Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)

### Rapport de la Deuxième Commission (A/75/462/Add.1)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/230).*

#### b) Coopération pour le développement industriel

### Rapport de la Deuxième Commission (A/75/462/Add.2)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/231).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 24 b) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

#### c) Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

### Rapport de la Deuxième Commission (A/75/462/Add.3)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine

*S'abstiennent :*

Palaos, Tonga, Turquie

*Par 124 voix contre 49, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 75/232).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 24 c) et du point 24 de l'ordre du jour pris dans son ensemble ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 25 de l'ordre du jour****Activités opérationnelles de développement****Rapport de la Deuxième Commission (A/75/463)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission ?

*Il en est ainsi décidé (décision 75/546).*

**a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies****Rapport de la Deuxième Commission (A/75/463/Add.1)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 21 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ». Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 30.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen

*Votent contre :*

Bélarus, Cambodge, Fédération de Russie

*S'abstiennent :*

Érythrée, États-Unis d'Amérique, Madagascar



*Par 148 voix contre 3, avec 3 abstentions, le paragraphe 30 est maintenu.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé sur le projet de résolution intitulé « Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » pris dans son ensemble.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin,

Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Fédération de Russie

*Par 182 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution, pris dans son ensemble, est adopté (résolution 75/233).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 25 a) de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **b) Coopération Sud-Sud pour le développement**

##### **Rapport de la Deuxième Commission (A/75/463/Add.2)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Coopération Sud-Sud ». La Deuxième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/234).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 25 b) et du point 25 de l'ordre du jour pris dans son ensemble ?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 26 de l'ordre du jour**

##### **Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition**

##### **Rapport de la Deuxième Commission (A/75/464)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Deuxième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 75/235).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 26 de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

### **Point 62 de l'ordre du jour**

#### **Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles**

##### **Rapport de la Deuxième Commission (A/75/465)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 11 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

##### *Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban,

Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

##### *Votent contre :*

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru

##### *S'abstiennent :*

Australie, Brésil, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guatemala, Haïti, Honduras, Kiribati, Madagascar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Samoa, Soudan du Sud, Togo, Tonga, Tuvalu

*Par 153 voix contre 6, avec 17 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 75/236).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 62 de l'ordre du jour ?

*Il en est ainsi décidé.*

### **Point 126 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale**

##### **Rapport de la Deuxième Commission (A/75/467)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de décision recommandés par la Commission au paragraphe 9 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de décision I et II, l'un après l'autre.

Le projet de décision I est intitulé « Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-seizième session de l'Assemblée générale ». La Deuxième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

*Le projet de décision I est adopté (décision 75/547).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le projet de décision II est intitulé « Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision, tel que révisé oralement ?

*Le projet de décision II, tel que révisé oralement, est adopté (décision 75/548).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 126 de l'ordre du jour.

#### **Point 142 de l'ordre du jour (suite)**

##### **Planification des programmes**

###### **Rapport de la Deuxième Commission (A/75/466)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission ?

*Il en est ainsi décidé (décision 75/549).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guyana, qui souhaite intervenir au titre des explications de vote après le vote au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

**M. Pierre** (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je voudrais tout d'abord adresser nos sincères félicitations à l'Ambassadeur Rai, Président de la Deuxième Commission, pour la manière dont il a dirigé nos travaux tout au long de cette année difficile. Je souhaite également profiter de cette occasion pour féliciter les membres du Bureau, dont le travail acharné et le dévouement ont permis de mener à bien nos travaux au sein de la Commission. Le Groupe remercie également le personnel du Secrétariat pour l'appui qu'il nous

a apporté pendant nos travaux, lors des nombreuses réunions virtuelles et en présentiel. Nous remercions tous les facilitateurs des résolutions de la Deuxième Commission examinées cette année, car sans leur engagement et leur implication, nous n'aurions pas été en mesure de conclure nos travaux en temps voulu.

Notre groupe souhaite réaffirmer que les méthodes de travail suivies au cours de la soixante-quinzième session ne constituent pas un précédent pour les futures sessions de la Deuxième Commission. La conclusion de nos travaux ne signifie pas la mise au placard des résolutions adoptées ici aujourd'hui, mais la sauvegarde des engagements et obligations qui y sont inscrits afin de mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous devons nous efforcer d'atteindre nos objectifs fondamentaux que sont l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, et la poursuite du développement durable dans ses trois dimensions de manière équilibrée, coordonnée et intégrée.

Alors que nous définissons nos orientations en ce début de décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, nous sommes confrontés à une tâche énorme étant donné que les défis déjà redoutables liés au développement ont été exacerbés par les effets de la pandémie de coronavirus, qui ont mis à mal plusieurs décennies d'avancées en matière de développement. Les pays en développement sont touchés de manière disproportionnée, en raison de nombreux goulets d'étranglement en matière de développement et de conditions défavorables au développement durable. La fragilité des systèmes de santé, le manque de financement et le haut niveau d'endettement, l'accès insuffisant aux marchés des biens et des services, le creusement de la fracture numérique, l'accès limité aux produits pharmaceutiques et aux fournitures médicales nécessaires ainsi que la baisse des recettes du tourisme et des exportations ne sont que quelques-unes des difficultés structurelles auxquelles nous nous heurtons. Il est donc crucial de veiller à ce que nos actions dans les années à venir accélèrent les efforts visant à reconstruire en mieux et à concrétiser le Programme 2030 et, surtout, à renforcer et consolider un système multilatéral fondé sur les principes d'unité et de solidarité.

Le Groupe prend acte des dispositions prises par le Bureau à titre exceptionnel pour organiser nos travaux à la présente session, y compris en prévoyant suffisamment de temps pour la tenue de consultations informelles sur l'examen quadriennal complet des

activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Nous exprimons notre gratitude au facilitateur, M. Markus Reisle, de la Suisse, ainsi qu'à son équipe, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés tout au long des négociations. Le Groupe réaffirme son appui à la résolution 75/233, qui arrête, à l'échelle du système, les grandes orientations stratégiques et les modalités opérationnelles de la coopération pour le développement et, à l'échelle des pays, les modalités du système des Nations Unies pour le développement. Il s'agit d'un document important qui fournit des orientations solides au système des Nations Unies pour le développement dans l'appui qu'il apporte aux pays pour les aider à mener à bien leurs objectifs et stratégies de développement national et dans la mise en œuvre du Programme 2030, un Programme qui est universel et intégré par nature. Cependant, nous sommes préoccupés par les efforts qui continuent d'être faits pour disperser l'attention qu'il faut consacrer à l'examen quadriennal complet et aux activités de développement.

Le Groupe est fermement convaincu que les droits de l'homme, les questions humanitaires, la pérennisation de la paix, l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles sont autant de sujets d'importance. Malheureusement, ces questions ont souvent été introduites dans la résolution de manière déséquilibrée et liées à des mandats qui allaient au-delà de l'objectif de la résolution, qui est axée sur le développement. Nous sommes fermement convaincus que l'examen quadriennal complet doit continuer de se concentrer sur le développement. Néanmoins, dans un esprit de compromis, le Groupe a travaillé de manière constructive avec toutes les délégations afin d'aborder ces questions de manière équilibrée, et a accepté que le libellé convenu sur ces questions fasse partie d'un ensemble de mesures visant à dégager un consensus.

Par ailleurs, le Groupe voudrait souligner à nouveau l'importance de l'appropriation et de la direction nationales dans le processus de mise en œuvre. Il est désormais impératif d'améliorer l'appui fourni aux pays de programme en exécution des mandats des entités du système des Nations Unies pour le développement et dans le respect des politiques, plans, priorités et besoins de développement définis par chaque pays.

Pour terminer, nous remercions toutes les délégations de leur participation aux travaux de la Deuxième Commission. Le labeur que nous avons accompli cette année, dans le contexte de la situation tragique causée

par la pandémie mondiale, témoigne d'un engagement collectif à ne laisser personne de côté et à aller de l'avant mus par l'objectif de transformer notre monde et de construire un avenir commun. Nous attendons avec intérêt la concrétisation de toutes les dispositions contenues dans les résolutions de la Deuxième Commission cette année ainsi que la mise en place d'un système des Nations Unies pour le développement qui soit plus cohérent et mieux coordonné, capable de produire des résultats sur le terrain, de garantir l'appropriation et la direction nationales et d'appuyer les pays de programme dans leurs efforts visant à mettre en œuvre le Programme 2030.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 142 de l'ordre du jour.

Je tiens à féliciter les membres d'avoir mené à bien les travaux de cette session. Alors que nous nous tournons vers la reprise de la session et vers l'action contre les mandats, j'espère que nous continuerons de le faire dans le même esprit de solidarité dont les membres ont fait preuve pendant la session principale et avec l'approche prospective qui a été la leur. Je me réjouis de travailler avec l'Assemblée dans les mois à venir sur d'autres processus importants, notamment sur la revitalisation et l'alignement, ainsi que sur l'examen mené par le forum politique de haut niveau pour le développement durable et le Conseil économique et social.

Avec une année difficile et tragique derrière nous et l'espoir d'une année meilleure à venir, nous devons nous efforcer encore davantage de faire de 2021 une année de transformation, d'encouragement et d'optimisme renouvelé. Je me réjouis à la perspective de travailler avec les membres en ce sens.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen de tous les rapports de la Deuxième Commission dont elle est saisie.

#### **Point 119 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections**

##### **a) Élection de membres du Comité du programme et de la coordination**

##### **Note du Secrétaire général (A/75/248/Add.1)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à la décision 42/450 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1987, les membres du Comité du



programme et de la coordination sont désignés par le Conseil économique et social et élus par l'Assemblée générale. Les membres se souviendront qu'à sa 30<sup>e</sup> séance plénière, tenue le 23 novembre, l'Assemblée a nommé 18 membres du Comité pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et venant à expiration le 31 décembre 2023.

L'Assemblée est saisie d'une note du Secrétaire général, publiée sous la cote A/75/248/Add.1, qui contient une candidature présentée par le Conseil économique et social pour pourvoir le siège vacant du Comité du programme et de la coordination, pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et prenant fin le 31 décembre 2023.

Comme indiqué dans le document, par sa décision 2021/201B du 10 décembre, le Conseil économique et social a proposé à l'Assemblée générale d'élire l'Allemagne au siège vacant du Comité du programme et de la coordination, pour un mandat commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et prenant fin le 31 décembre 2023.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections doivent se dérouler au scrutin secret. Toutefois, je rappelle qu'en vertu du paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale, à moins qu'une délégation ne demande explicitement qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

En l'absence d'une telle demande, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de procéder à l'élection sans avoir recours au scrutin secret ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le nombre d'États désignés pour les États d'Europe occidentale et autres États est égal au nombre des sièges à pourvoir pour ce groupe. Puis-je par conséquent considérer que l'Assemblée générale souhaite déclarer l'Allemagne élue membre du Comité du programme et de la coordination, pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et prenant fin le 31 décembre 2023 ?

*Il en est ainsi décidé* (décision 75/410).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je félicite l'Allemagne de son élection en tant que membre du Comité du programme et de la coordination.

Je rappelle aux membres qu'il reste deux sièges à pourvoir pour des mandats prenant effet à la date de l'élection par l'Assemblée générale : un siège à pourvoir pour un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2021, et un siège à pourvoir pour un membre à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2022. Je voudrais également rappeler aux membres qu'il reste un siège à pourvoir pour un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes dont le mandat prendrait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et prendrait fin le 31 décembre 2023. Enfin, il est rappelé aux membres qu'il reste un siège à pourvoir pour un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection par l'Assemblée générale et prendrait fin le 31 décembre 2020. L'Assemblée générale sera en mesure de se prononcer sur ces sièges vacants dès que le Conseil économique et social aura présenté les candidats à ces sièges.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 119 a) de l'ordre du jour.

*La séance est suspendue à 16 h 40.*